



Association
d'usagers pour la
Défense du
Service
Public
du pays de Luçon
Forum des
associations
14 Place du
Général Leclerc
85400 LUÇON

Avril
2018



COORDINATION NATIONALE
des Comités de Défense des
Hôpitaux et Maternités de Proxi-
mité
Association agréée - Arrêté du
11/06/2013 - N2011RN3190
Site : [http://www.coordination-
nationale.org](http://www.coordination-
nationale.org)

www.convergences-sp.org



La lettre ADSP
ISSN 2495-196X

Lettre de l'ADSP

**I'ADSP vous
invite
à débattre du**

**« droit à l'accès
aux soins »**

Pages 2 et 3

**Pour véritable un service
public ferroviaire**

En 2018 on ne lâchera rien!

**Les vendredis de la gare de Luçon continuent
RDV TOUS LES 15 JOURS A 17h30**

4 mai et 18 mai

LIBERTE
EGALITE
INTERCITE

DOUBLE VOIE:
DEVELOPPEMENT
FERROVIAIRE

VOIE UNIQUE:
SERVICE MINI-

DES TRAINS PAS
DES CARS

MA PLANETE
J'Y TIENS,
c'est mieux avec
des trains



I'ADSP vous invite à débattre du droit de l'accès aux soins

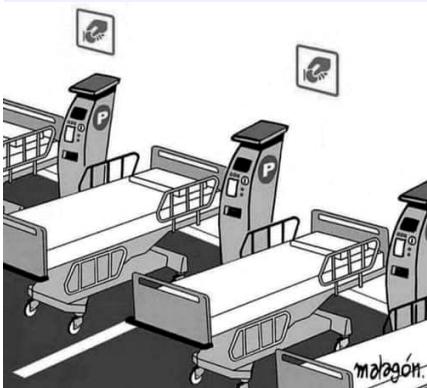
Quelle est la réalité à Luçon et dans les environs ?

Confrontés au manque de médecins généralistes, nous sommes des milliers à Luçon, dans les communes voisines à rencontrer des difficultés pour consulter un médecin. Cette situation entraîne l'angoisse et provoque des risques médicaux dus à l'absence d'un suivi irrégulier.

Il faut attendre plusieurs mois pour avoir un RDV, souvent se déplacer vers des hôpitaux à plusieurs dizaines de kilomètres.

La situation de l'hôpital de Luçon qui a vu des services essentiels disparaître (la chirurgie, la maternité), la diminution de lits de médecine, les faibles possibilités de consultations de spécialistes sont des éléments qui participent à la dégradation des conditions d'accès aux soins pour tous.

Pourquoi en sommes-nous arrivés à cette situation ?



Le manque de médecins. Dans les années 70, le gouvernement a instauré la limitation du nombre d'étudiants en médecine. Depuis le nombre de médecins diplômés a été divisé par deux. Alors que dans la même période, le nombre d'habitant a progressé de plusieurs millions et que la durée de vie a énormément progressé.

Le coût des soins. Depuis les années 1980, tous les gouvernements n'ont cessé de baisser les dépenses publiques de santé, de transférer des prises en charges assurées par la sécurité sociale vers les patients (avec les franchises médicales, le forfait hospitalier, le déremboursement de milliers de médicaments, l'autorisation des dépassements d'honoraires...). Aujourd'hui ces dépenses dites « reste à charge » s'élèvent à plus de 600 € par an et par personne. A cela s'ajoute les coûts grandissants des cotisations aux mutuelles et assurances privées. Près de 30% des gens reconnaissent avoir déjà reporté ou renoncé à des prestations médicales (visites, médicaments, opérations, traitement et rééducation...).

Tous les gouvernements depuis des décennies s'attaquent au principe fondateur de la sécurité sociale, « *chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ».

Ils ont tous participé à la marchandisation de la santé. Ils ont ouvert les possibilités pour les groupes financiers à investir dans les cliniques, tout en affaiblissant les hôpitaux publics. En même temps qu'ils ont diminué les remboursements assurés par la SECU. Ils ont favorisé la prise en charge de ces dépenses par les assurances privées, les mutuelles, creusant ainsi des inégalités entre ceux qui peuvent payer une complémentaire et les autres.

Nous mettons en débat plusieurs propositions pour faire reculer durablement les déserts médicaux

- La suppression du **numerus clausus**.
- Le développement des stages des étudiants chez les généralistes.
- L'**obligation pour tout nouveau médecin de choisir, pour sa première installation, là où le manque de médecin a été constaté**.
- Que la **formation continue soient assurée par les universités publiques** et non plus par l'industrie du médicament.



**Garantir l'accès aux soins pour tous,
c'est possible !**

Pour le financer, nous demandons :

- La suppression de la CSG.
- La fin de toutes les exonérations de cotisations sociales.
- La prise en charge des dépenses de santé à 100% par la SECU.
- L'interdiction de tout dépassement d'honoraire.
- La revalorisation du rôle et de la place des hôpitaux publics
- Un plan de recrutement et d'investissement pour les hôpitaux et les EHPAD.

L'exigence d'un centre public de santé à Luçon sera au cœur du débat organisé lors des Rencontres nationales des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité les 5-6-7 octobre 2018 à Luçon.

Un centre public de santé à Luçon

Depuis des années nous travaillons avec des médecins, des élus locaux sur notre projet d'un centre public de santé à Luçon. Pour nous, c'est une des réponses à la crise que connaît la médecine généraliste et aux déserts médicaux. Déjà des centaines de centres de santé fonctionnent dans tout le pays dont un à la Roche sur Yon.

Plus que des expériences, les centres publics de santé existants sont des lieux où se met en œuvre une autre conception de la médecine.

Un centre public de santé se conçoit et s'ouvre sur la base d'un bilan des besoins de santé intégrant l'ensemble des données sociologiques, démographiques et sociales des habitants du bassin de vie où l'installation est prévue. L'ensemble des médecins est salarié et ne sont plus soumis à la recherche de toujours plus de consultations. Ils développent des actions de prévention, d'éducation sanitaire dans un réel travail d'équipe pluridisciplinaire.

Que chacun soit acteur pour la construction de projets pour le respect du droit d'accès aux soins pour tous !

**Nous vous invitons à débattre,
échanger et proposer :**

- ♦ **Le mardi 2 mai 2018 à 19h30**
Maison des associations, salle 3
Rue du Mûrier à Luçon
- ♦ **Le mercredi 16 mai 2018 à 19h30**
Salle du conseil
Mairie de Ste Gemme la Plaine